

20/07/2010



Nations Unies

Conseil économique et social ECOSOC/6446

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil économique et social

Session de fond de 2010

41^e et 42^e séances – matin & après-midi

L'ECOSOC RÉAFFIRME LE DROIT À L'AUTODETERMINATION DES PEUPLES DES TERRITOIRES NON AUTONOMES ET APPUIE LA CRÉATION D'ONU FEMMES

Il demande également aux pays donateurs de renforcer l'aide aux PMA en respectant leur engagement de verser à leur APD 0,15% à 0,20% du montant de leur PIB

/...

Des délégations ont commenté cette résolution en s'attardant sur la situation dans le Territoire palestinien occupé.

« Les agences de l'ONU indiquent que près d'un million de personnes souffrent de la faim en raison du blocus israélien de Gaza », a souligné le représentant de la Mission d'observation de la Palestine auprès des Nations Unies. Rappelant que les agences de l'ONU, dont l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR) considèrent la politique d'occupation israélienne comme étant un « châtiment collectif », il a affirmé que le peuple palestinien attendait de la communauté internationale « qu'elle soutienne les efforts pour réaliser la solution à deux États, seul moyen de parvenir à une paix durable dans la région ».

De son côté, la représentante d'Israël a regretté que le rapport dont étaient saisies les délégations (E/2010/13) pointe du doigt « un seul pays » et ne mentionne pas « les implications terroristes du contrôle de Gaza par le Hamas ». « Israël fait en sorte que le peuple palestinien reçoive une aide humanitaire adéquate », a-t-elle assuré, ajoutant que le taux de croissance économique en Cisjordanie était de 8%, ce qui est « en partie dû au retrait de points de contrôle et à un dialogue constructif israélo-palestinien ».

/...

M. AMMAR HIJAZI, Premier Secrétaire de la Mission d'observation de la Palestine auprès des Nations Unies, a souligné à propos de la situation dans la bande de Gaza que « les agences de l'ONU indiquent que près d'un million de personnes souffrent de la faim dans la zone en raison du blocus israélien ». Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) estime, que dans ce contexte, ce sont au moins 3 000 enfants qui souffrent de malnutrition sévère, a-t-il ajouté, avant de détailler la situation économique dans Gaza, marquée par un chômage massif et des entraves injustifiées à l'activité commerciale. Le blocus, comme l'indiquent les nombreux rapports de l'ONU, a un impact dramatique sur la santé, l'éducation, la fourniture de l'eau potable et le traitement des eaux usées, a encore indiqué l'intervenant.

Ce n'est pas une surprise si « les agences de l'ONU, dont l'UNRWA, et le CICR ont récemment déclaré que la politique d'occupation israélienne et les mesures prises par Israël concernant Gaza s'apparentent à un véritable châtement collectif et constituent une violation claire des obligations d'Israël en vertu de la loi humanitaire internationale », a souligné M. Hijazi.

L'intervenant s'est ensuite attardé sur ce qu'il a qualifié de « pratiques illégales israéliennes » en Cisjordanie, où, à Jérusalem-Est notamment, la colonisation affecte sérieusement le développement de la société palestinienne et la vie quotidienne des civils. Il a affirmé qu'en dépit des souffrances, de la spoliation, des restrictions et des humiliations, le peuple palestinien fait preuve d'une impressionnante résilience. Le peuple palestinien attend toujours de la communauté internationale qu'elle consente et soutienne les efforts nécessaires pour réaliser la solution à deux États, seul moyen de parvenir à une paix durable dans la région, a-t-il dit. En conclusion, M. Hijazi a demandé aux membres de l'ECOSOC d'appuyer pleinement l'important projet de résolution qui leur est présenté sous la cote E/2010/L.22.

M. YUSRA KHAN (Indonésie) a constaté à regret le lourd impact économique et social qu'a eu la poursuite de l'occupation par Israël du Territoire palestinien. Évoquant notamment les mauvaises conditions de vie imposées au peuple palestinien dans la bande de Gaza, le taux de chômage élevé, et la pauvreté extrême qui caractérise l'existence des populations dans le Territoire, il a aussi dénoncé les restrictions imposées par Israël à la liberté de mouvement et les politiques de bouclage israéliennes qui ont, selon lui, un impact économique et social sur le peuple palestinien. Toutes ces mesures sont contraires au droit international, a souligné M. Khan. L'Indonésie exhorte donc Israël à respecter en particulier le droit international humanitaire et à faciliter l'accès de l'aide humanitaire. Le représentant a émis l'espoir de voir une reprise rapide des pourparlers de proximité en vue de pouvoir parvenir à la paix et à la création d'un État palestinien. Il a également exhorté Israël à mettre un terme à sa politique de construction de colonies de peuplement, et à démanteler les colonies existantes dans le Territoire palestinien occupé, car il s'agit là d'un obstacle fondamental à la paix.

/...

M. JORGE VALERO (Venezuela) a fustigé l'attitude des dirigeants d'Israël, « puissance occupante », qui refuse d'entendre les appels lancés par la communauté internationale en vue de la suspension du blocus « infâme » imposé à la bande de Gaza. Il a également critiqué « le manque de leadership du Conseil de sécurité, qui tolère dans l'incompréhension générale l'impunité d'Israël, alors même que cet organe est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Cette impunité israélienne empêche le peuple palestinien de jouir de ses droits fondamentaux et, surtout, de décider de son propre avenir, a-t-il encore noté. Nous exigeons la levée du blocus inhumain de Gaza, qui constitue, comme le soulignent certains des rapports dont nous sommes saisis, une violation grave et claire des droits de l'homme du peuple palestinien, en particulier ses droits économiques, sociaux et culturels, et du droit international humanitaire, a déclaré M. Valero.

/...

Mme SHULAMIT YONA DAVIDOVICH (Israël) a regretté que le forum de discussions qu'est l'ECOSOC soit exploité à nouveau pour discuter un point de l'ordre du jour qui est « de nature politique ». Elle a ajouté que le seul pays mis en accusation et « objet d'un traitement discriminatoire et biaisé » était Israël. Poursuivant, elle a soutenu que le rapport dont est saisi le Conseil économique et social n'est pas équilibré et ne mentionne nulle part le problème des implications terroristes du contrôle qu'a le Hamas sur la bande de Gaza. Indépendamment de cela, Israël a continué à faire en sorte que le peuple palestinien « puisse recevoir une aide humanitaire adéquate », a affirmé la représentante, ajoutant qu'une nouvelle équipe spéciale palestino-israélienne avait été créée pour faire avancer la mise en œuvre de projets coordonnés dans la bande de Gaza, projets qui seront supervisés par la communauté internationale. Elle a également souligné que le taux de croissance économique en Cisjordanie se situe autour de 8%, ce qui est « en partie dû au retrait d'un certain nombre de points de contrôle et à un dialogue constructif israélo-palestinien ». Cependant tous ces « développements positifs » et la nouvelle réalité sur le terrain ne

figurent pas dans le rapport dont est saisi l'ECOSOC, a-t-elle regretté, ajoutant que des rapports et des résolutions « partisans » ne contribuent pas à établir un climat de confiance mutuelle et de dialogue.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a fermement condamné le comportement d'Israël, « qui sape la vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé ». Israël punit collectivement depuis des décennies le peuple palestinien et entrave, comme l'ont montré les événements récents, le travail des acteurs humanitaires internationaux, a-t-il ajouté. Malgré tous les appels de la communauté internationale, et en dépit des multiples résolutions de l'ONU, « la puissance occupante poursuit son œuvre insensée », a encore estimé le représentant. Israël doit sortir de ses illusions et admettre l'illégalité de ses pratiques, dont l'annexion du Golan syrien, a-t-il encore dit. Israël n'a aucun droit d'occupation, a affirmé le représentant syrien, qui a souhaité que l'ECOSOC « lui aussi envoie un message clair à ce propos ».

/...

M. AHMAD RAJABI (République islamique d'Iran) a réitéré le fait que les pratiques illégales du Gouvernement israélien affectent les droits de l'homme fondamentaux des Palestiniens. Depuis l'occupation du Territoire palestinien, on assiste à une violation flagrante des besoins fondamentaux de la population palestinienne, et son droit à l'autodétermination et à l'indépendance est bafoué, a-t-il constaté, avant de souligner que cette situation dure depuis plus de 60 ans. Regrettant qu'Israël ne donne pas suite aux multiples appels de la communauté internationale et poursuit sa politique de « crimes contre l'humanité », le représentant de l'Iran a estimé qu'il était temps de mettre l'accent sur l'imposition de mesures pratiques pour faire en sorte que les droits de l'homme soient respectés dans le Territoire palestinien occupé.

Droit de réponse

L'observateur de la Palestine a exercé son droit de réponse « suite aux allégations erronées venant de la partie israélienne. Il a rappelé que le débat de ce jour est inscrit chaque année à l'ordre du jour de l'ECOSOC parce que la situation sur le terrain ne s'améliore pas. Par conséquent, il est essentiel que la communauté internationale se range aux côtés du peuple palestinien, a dit l'observateur de la Palestine. Il a estimé que c'est une tentative de tromperie et de manipulation de la part de la puissance occupante que d'insinuer qu'elle est disposée à faciliter l'accès de l'aide internationale dans le Territoire palestinien. Pour faire preuve de bonne foi, il faudrait qu'Israël lève le blocus imposé à la bande de Gaza.

/...

Déclaration avant le vote du projet de résolution sur « la situation des femmes palestiniennes » contenu à la Section B du rapport E/2010/27

Mme SHULAMIT YONA DAVIDOVICH (Israël) a regretté que le texte mis aux voix se prête à un malentendu et ne contienne que « des déclarations unilatérales » en omettant de citer « l'oppression imposée par le Hamas » à la population. Elle a regretté que ce projet « ne prenne pas en compte la croissance économique substantielle dont bénéficie la bande de Gaza ». Elle a regretté que certains pays ne s'inquiètent de la condition de la femme que lorsque celle-ci peut servir à des fins politiques.

M. ZEIDAN, observateur de la Palestine, a déclaré qu'il s'agissait d'un projet de résolution qui réaffirme les droits des femmes palestiniennes qui subissent l'occupation israélienne et les privations qu'elle leur impose depuis 43 ans. Il a rappelé que les femmes palestiniennes vivaient une situation particulière qui voit un État Membre de l'ONU violer leurs droits au quotidien.

Vote

Le projet de résolution a été adopté par 24 voix contre 3 (États-Unis, Israël et Australie) et 15 abstentions.

Explication de vote après le vote

Le représentant de l'Australie a expliqué que sa délégation s'est opposée à ce projet de résolution parce qu'elle contient des éléments politiques qui ne vont pas dans le sens des pourparlers de paix au Moyen-Orient. L'Australie continuera néanmoins à apporter une aide humanitaire au peuple palestinien.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel